



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



IHP/IC-XVII/7
Paris, le 31 mai 2006
Original anglais

Programme hydrologique international

Dix-septième session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 3-7 juillet 2006)

PROPOSITIONS CONCERNANT LA CRÉATION DE CENTRES RELATIFS À L'EAU (CATÉGORIE 2)

Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire

RÉSUMÉ

Le présent document rend compte des nouvelles propositions reçues d'États membres en vue de la création, sous l'égide de l'UNESCO, de centres de catégorie 2.

Décision requise : Le Conseil est prié d'examiner les propositions soumises par les États membres et d'approuver les aspects techniques des nouveaux centres relatifs à l'eau (catégorie 2) qui doivent être placés sous l'égide de l'UNESCO, sous réserve d'une décision des organes directeurs de l'UNESCO, comme indiqué aux paragraphes 4, 7 et 11.

CONTEXTE

1. Les demandes concernant la création et le fonctionnement de centres relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO ont augmenté de façon spectaculaire ces dernières années en raison de l'importance accrue du problème de l'eau aux niveaux local, régional et mondial et du fait que le PHI est considéré comme une structure appropriée, qui a fait ses preuves, et qui convient à la création de centres internationaux régionaux. Le réseau de centres du PHI comprend actuellement un centre de catégorie 1 (UNESCO-IHE) et 12 centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2). Il constitue un excellent moyen de diffuser les activités du PHI, en particulier du fait que l'eau et les écosystèmes associés sont désormais une priorité principale pour l'UNESCO. Le présent document rend compte des quatre nouvelles propositions reçues d'États membres en vue de la création, sous l'égide de l'UNESCO, de centres de catégorie 2.

Centre régional pour la recherche sur la gestion de l'eau dans les zones arides (Pakistan)

2. Le Gouvernement du Pakistan a adressé au Secrétariat du PHI une proposition concernant la création sur son territoire d'un centre régional pour la recherche sur la gestion de l'eau dans les zones arides. Sa contribution consisterait à fournir les moyens de recherche déterminés par le Pakistan Council of Research in Water Resources (Conseil pakistanais de la recherche sur les ressources en eau) (PCRWR). Ce dernier assume également les fonctions de secrétariat du Comité national pakistanais du Programme hydrologique international. Les activités envisagées pour le centre incluent le développement de technologies novatrices et peu coûteuses permettant une utilisation rationnelle des ressources en eau dans les milieux arides et semi-arides ainsi que la formation et le renforcement des capacités des spécialistes dans les disciplines qui touchent aux ressources en eau et à la création de bases de données.

3. Le Gouvernement pakistanais a proposé la mise en place d'une coopération avec les centres de catégorie 2 existants, en particulier ceux qui se consacrent aux terres arides (comme le Centre régional de formation et d'étude des problèmes de l'eau en zones arides et semi-arides, au Caire (Égypte) et le Centre régional de l'eau pour les zones arides et semi-arides d'Amérique latine et des Caraïbes qui vient d'être créé à La Serena (Chili)) et avec le réseau mondial G-WADI (Réseau mondial d'information sur l'eau et le développement dans les zones arides).

4. La proposition du Gouvernement pakistanais relative à la création de ce centre a été examinée par le Bureau à sa 39^e session. Ce dernier a approuvé cette proposition et a recommandé que le Conseil intergouvernemental du PHI l'examine à sa prochaine session. Le Conseil intergouvernemental du PHI voudra peut-être accueillir favorablement cette proposition et demander à l'UNESCO de prêter son concours pour l'élaboration de la documentation qui devra être soumise aux organes directeurs de l'Organisation en vue de la création du centre, conformément aux nouveaux principes et directives concernant les centres de catégorie 2 qui figurent dans le document 33 C/19.

**Centre international PHI-HELP sur l'eau et la sécurité alimentaire,
Université Charles Sturt (Australie)**

5. Le Gouvernement australien a remis au Bureau du PHI, à sa 39^e session, une proposition concernant la création d'un centre international PHI-HELP sur l'eau et la sécurité alimentaire à l'Université Charles Sturt. Ce centre procéderait à des études et à des recherches sur la mise en valeur durable des ressources en eau dans le contexte de l'hydrologie au service de la production alimentaire dans les bassins versants irrigués des zones rurales et périurbaines, l'objectif étant d'améliorer les perspectives de réduction de la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il tirerait parti du jumelage entre un certain nombre de bassins PHI-HELP pour intégrer des mesures, généraliser la connaissance des processus et modéliser la variabilité et le changement climatiques de manière à concevoir les moyens d'améliorer la productivité des ressources en eau en utilisant une approche écohydrologique dans le contexte du bassin versant. Il étudiera comment le jumelage peut se traduire par une répartition équitable des ressources en eau, une utilisation commune plus rentable de l'eau, des méthodes d'irrigation durables et par une diminution du transport des eaux résiduaires dans les zones rurales et périurbaines irriguées, et comment réduire l'impact de ces pratiques sur l'écosystème.

6. Le centre diffuserait les résultats des recherches en organisant des séminaires, des stages de formation, des conférences et en produisant des publications périodiques ; il serait en quelque sorte une vaste base de données régionale (données hydrologiques, sur l'état des connaissances, listes de scientifiques, etc.) et assurerait ainsi le transfert du savoir et de l'information vers d'autres pays et régions. Il favoriserait également le développement de la recherche interinstitutionnelle et multinationale et les activités éducatives qui contribuent au renforcement des institutions scientifiques et universitaires existant dans la région.

7. Le Bureau du PHI a approuvé cette proposition et a recommandé que le Conseil intergouvernemental du PHI l'examine à sa prochaine session. Le Conseil intergouvernemental du PHI voudra peut-être accueillir favorablement cette proposition et demander à l'UNESCO de prêter son concours pour l'élaboration de la documentation qui devra être soumise aux organes directeurs de l'Organisation en vue de la création du centre, conformément aux nouveaux principes et directives concernant les centres de catégorie 2 qui figurent dans le document 33 C/19.

**Centre international d'hydroinformatique pour la gestion intégrée
des ressources en eau (Brésil)**

8. À sa 174^e session, le Conseil exécutif de l'UNESCO s'est félicité de la proposition tendant à conclure avec Itaipu Binacional un mémorandum d'accord concernant la coopération technique en sciences de l'eau. Itaipu Binacional est une organisation internationale créée en vertu d'un traité bilatéral conclu entre les Gouvernements du Brésil et du Paraguay. Itaipu Binacional et le PHI mènent en coopération un certain nombre d'activités dans la région. Un des principaux éléments résultant du mémorandum d'accord entre l'UNESCO et Itaipu Binacional, est la proposition de créer un centre d'hydro-informatique pour la gestion intégrée des ressources en eau, sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2). Ce centre serait implanté dans le Parc technologique d'Itaipu Binacional.

9. La création de ce centre a été approuvée par le Comité national brésilien du PHI. En outre, à la sixième réunion des comités nationaux et points focaux du

PHI pour l'Amérique latine et les Caraïbes (12-13 octobre 2005, Kingston, Jamaïque), la résolution IHP-LAC VI-03 favorable à la création du centre a été approuvée. L'UNESCO a chargé un expert de renommée internationale d'effectuer sur place une mission d'information devant déboucher sur un rapport indépendant relatif à la possibilité de créer et d'exploiter une telle institution. Ce centre devrait contribuer dans une large mesure à plusieurs programmes et projets mis en œuvre par le PHI en Amérique latine, et les produits qui résulteront de cette coopération seront du plus grand intérêt pour tous les États membres.

10. À sa 39^e session, le Bureau du PHI a noté que la réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait approuvé la création du centre. Le Conseil intergouvernemental du PHI voudra peut-être accueillir favorablement cette proposition et demander à l'UNESCO de prêter son concours pour l'élaboration de la documentation qui devra être soumise aux organes directeurs de l'Organisation en vue de la création du centre, conformément aux nouveaux principes et directives concernant les centres de catégorie 2 qui figurent dans le document 33 C/19.

Centre pour l'exploitation et la gestion durables des ressources en eau (Thaïlande)

11. À sa 39^e session, le Bureau du PHI a noté avec intérêt que l'Institut asiatique de technologie (Bangkok, Thaïlande) avait l'intention de créer un centre de catégorie 2 pour l'exploitation et la gestion durables des ressources en eau, en coopération avec l'UNESCO, et a exprimé le souhait de recevoir une proposition en ce sens. Le Gouvernement thaïlandais devrait présenter une proposition concernant la création de ce centre à la 17^e session du Conseil intergouvernemental.